



Dédommagement antivol non enleve

Par **Cuisine**, le **18/11/2016** à **04:56**

Bonjour,

Je me rends dans une grande enseigne de vente vêtements et chaussures, achat de 3 paires de chaussures aucune n'a subit le passage sur l'appareil pour désactiver l'anti vol qui est dans les semelles. Sur les trois paires une est pour moi et les deux autres pour ma fille qui réside sur Paris. Je fais des boutiques, j'avais aux pieds mes nouvelles chaussures et voilà un premier portique je sonne, je me prête volontiers passage de mon sac à main rien pas de sonnerie, j'enlève mon manteau le passé devant le portique rien, donc à mon tour et cela sonne personnel charmant qui me demande si j'ai quelque chose de neuf donc là je dis mes chaussures, elle me précise que il s'agit d'un procédé spécifique pour enlever l'anti vol donc à voir avec le magasin où j'ai fais mes achats. Deuxième boutique je sonne, j'explique donc que cela provient de mes chaussures, la caissière devient complètement hystérique appelle le vigil, me traite de voleuse devant une bonne vingtaine de personnes, le vigile me demande d'ouvrir mon sac je le fais sans problème rien, j'enlève le manteau rien, à ce moment je lui propose d'enlever mes chaussures et de les passer seules devant le portique, la caissière au lieu de s'occuper de sa caisse intervient de nouveau avec des noms d'oiseaux et j'en passe, à mon avis et je lui dis il faut qu'elle arrête de regarder "les experts à " à la télé, car selon elle se serait une nouvelle technique pour pouvoir passer des articles. Je perds patience et demande à voir un responsable, pas possible, elle insiste pour me prendre en photo pour mettre dans leur fichier je demande quel fichier réponse celui des voleuses comme vous, le pauvre vigil n'a même plus le droit à la parole, je refuse je lui explique que c'est interdit, elle s'énerve, je prends la décision d'appeler la gendarmerie mais malheureusement ne se déplace pas car je suis la cliente et il faut que se soit le commerçant qui appelle. Bref au bout de deux heures car elle voulait pas me donner mes chaussures, objet du délit quel délit je n'ai pas acheter ce produit chez elle, je lui balance mes achats à la figure et lui précisé que je reviens voir sa responsable le plus rapidement possible pour avoir un dédommagement de plus j'ai trois personnes qui acceptent de témoigner en ma faveur. Pensez vous que je puisse obtenir un dédommagement sans avoir recours à la justice

Par **Lag0**, le **18/11/2016** à **07:06**

Bonjour,

Un tel dédommagement ne serait donc qu'un accord amiable. Donc au bon vouloir du magasin...

Personnellement, cela m'est déjà arrivé plusieurs fois d'avoir des vêtements qui font sonner les portiques, encore jamais été confronté à une personne de ce genre ! Vous n'avez pas eu de chance...